



REVUE
DES
ÉTUDES BYZANTINES

Institut français d'études byzantines
21, rue d'Assas
75006 Paris
reb@icp.fr

Normes éditoriales

Février 2016

I. GÉNÉRALITÉS

- 1.1. La *REB* (*Revue des études byzantines*), publication de l'Institut français des études byzantines (IFEB, Paris), est éditée par Peeters Publishers. Elle accueille des articles rédigés en français et dans d'autres langues européennes (allemand, anglais, espagnol, italien). La revue ne publie pas d'articles en langues grecque et slaves.
- 1.2. Un auteur qui propose un article à la *REB* s'engage à ne pas le soumettre simultanément à un autre périodique ou ouvrage collectif. Le travail présenté doit être original et ne pas avoir été publié ailleurs, y compris dans une autre langue ni sous une forme remaniée.
- 1.3. L'auteur soumettant des illustrations doit auparavant avoir acquis les droits de reproduction nécessaires et en fournir les attestations à la revue.
- 1.4. Les articles doivent être envoyés à la rédaction à l'adresse : reb@icp.fr. Les articles sont soumis à l'avis du comité de rédaction puis, s'ils sont jugés recevables, à deux rapporteurs extérieurs anonymes.

L'envoi comprendra dans les deux cas le texte de l'article au format Word et PDF, un résumé de l'article de 1 000 signes au maximum (espaces compris) en deux langues, dont l'anglais (le résumé aura été revu par un anglophone), les légendes des figures éventuelles et l'adresse postale de l'auteur.

- 1.5. Les auteurs reçoivent un jeu de premières épreuves en PDF qu'ils corrigent soit sur papier, en utilisant les conventions de l'Imprimerie nationale (voir l'annexe), soit sur le document PDF, en s'inspirant de ces conventions. Ils renvoient leurs corrections par courriel à la revue. Les corrections ne doivent pas comprendre d'ajout de texte d'auteur et le nombre des notes ne doit pas être modifié. Les auteurs ne reçoivent pas de secondes épreuves. À la parution, les auteurs reçoivent un tiré-à-part sous format PDF et un exemplaire de la revue.

II. SAISIE DU TEXTE

- 2.1. Le texte en caractères latins est saisi sous Microsoft Office Word en police Times ou Times New Roman.
- 2.2. Le texte en caractères grecs est saisi dans une police grecque unicode, à l'exclusion de la police utilisée pour la saisie du texte latin (pas de grec en unicode Times ou Times New Roman, pour des raisons typographiques liées à la production de la revue ; tout autre police unicode pour le Grec convient).
- 2.3. Le corps du texte doit être saisi en 12 points, les citations longues (insérées dans le corps de l'article et mise dans un paragraphe en retrait) en 11 points, les notes en 10 points.
- 2.4. Les notes sont à insérer en utilisant la numérotation automatique continue.

III. CONVENTIONS TYPOGRAPHIQUES

Ces conventions valent principalement pour le français. Voir 5.4 pour les autres langues.

- 3.1. Les majuscules sont accentuées.
- 3.2. Des espaces insécables sont insérées :
 - avant les signes de ponctuation doubles (; ! ?)
 - après ou avant les chiffres quand ceux-ci sont liés aux caractères qui précèdent ou qui suivent (p. 6, n. 7, l. 8, n° 9, fig. 10, f. 12, 2 t., 14 ans, 5 000, et toutes les unités métriques : 15 km, 16 m, 17 cm, 18 mm)
 - entre le point après l'initiale du prénom et le nom des personnes citées (voir plus bas en 6.1)
 - après le guillemet ouvrant et avant le guillemet fermant (voir plus bas en 3.5)
 - entre la revue et le numéro de la revue (voir plus bas en 6.5)
 - après le point suivant le numéro d'une note (voir plus bas en 3.4)
- 3.3. Les appels de notes, en exposants, sont placés à l'extérieur des guillemets, mais à l'intérieur des signes de ponctuation : « citation »¹², et non « citation¹² », mais exemple¹². et non exemple.¹²
- 3.4. Les notes elles-mêmes sont précédées de leur numéro en bas de casse, et non en exposant, suivi d'un point et d'un espace insécable : « 1. Texte de la note » et non « ¹. Texte de la note ».
- 3.5. On utilisera en français les guillemets typographiques (chevrons) « - ». Le guillemet ouvrant est suivi d'un espace insécable, le guillemet fermant est précédé d'un espace insécable. Les guillemets anglais “-” sont utilisés pour une citation placée à l'intérieur des guillemets en chevrons, sans espaces.
- 3.6. Les crochets droits [] remplacent les parenthèses si l'on se trouve déjà à l'intérieur de parenthèses.

- 3.7. Les siècles sont écrits en chiffres arabes suivis de « e » en exposant : 7^e et non VII^e ou VII^{ème}, 12^e et non XII^e ou XII^{ème}.

Toutefois, on conservera inchangés les titres des ouvrages comprenant la mention de siècles en chiffres romains cités en référence. Ils seront saisis en petites capitales : XIV^e s. et non XIV^e s.

- 3.8. Pour citer un document dont les pages sont numérotées en chiffres romains, utiliser des petites capitales : p. XCII et non p. xcii.
- 3.9. Hormis pour un trait d'union (-), on emploiera le tiret demi-quadratin (–) et non le quadratin.

IV. ABRÉVIATIONS

- 4.1. Les mesures de distance sont données abrégées : « km », « m », « cm », « mm », sans point.
- 4.2. « Numéro » s'abrège « n^o » et au pluriel « n^{os} ». Utiliser les caractères « o » ou « os » en exposants, et non le caractère « ° ».
- 4.3. Après « s.v. », on cite la rubrique sans guillemets (s.v. μυστήριον).

V. LANGUES ÉTRANGÈRES

- 5.1. Les mots latins isolés sont en *italiques* (*ca* [sans point], *passim*, *infra*, *supra*, *s.v.*, *op. cit.*, *art. cit.*, *ibidem*, *idem*, *eadem*, *eidem*, *et alii*), sauf « cf. » et « etc. ».
- 5.2. Les citations d'autres langues étrangères en caractères latins sont placées entre guillemets et en caractères droits.
- 5.3. Les citations en caractères non latins (grec, slavon, syriaque, etc.) sont écrites sans guillemets. En grec, les signes de ponctuation ne sont pas précédés d'espaces : ἄβατον; ἄβατον.
- 5.4. Un article dans une autre langue que le français respectera l'usage typographique de sa langue quant aux signes de ponctuation (ainsi, signes de ponctuation non précédés d'un espace, même insécable, en anglais et en allemand ; guillemets anglais “-” ou allemands „-“).
- 5.5. Les remarques du paragraphe précédent ne sont pas valables pour un texte français citant des langues étrangères : on harmonisera ici la typographie à l'intérieur de l'article selon les conventions du français.
- 5.6. Aucun choix de translittération n'est imposé. On veillera seulement à l'uniformisation au long de l'article. Les titres en langues slaves sont cités en caractères cyrilliques, sauf les noms d'auteurs, translittérés.

VI. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

De nombreux exemples pratiques sont donnés au paragraphe VIII.

Les références bibliographiques doivent comprendre :

- 6.1. Le nom de l'auteur ou de l'éditeur – y compris l'éditeur de sources – en PETITES CAPITALES, précédé de/des initiale(s) du/des prénom(s) en majuscules.
- 6.2. Un espace insécable entre le point suivant l'initiale du prénom et le nom de famille. Si l'auteur a plusieurs prénoms, on placera des insécables entre chacun d'entre eux.
- 6.3. Par convention, le titre d'un article ou d'un chapitre de livre est donné en caractères droits sans guillemets.
- 6.4. Le titre d'un ouvrage ou d'une revue est mis en *italiques*, éventuellement abrégé (voir ci-dessous).
- 6.5. Il y a un espace insécable entre la revue et le numéro de celle-ci, mais pas de ponctuation : *REB* 42.
- 6.6. De même, il n'y a pas de ponctuation entre le lieu et la date de parution d'un ouvrage, mais un espace simple : Paris 1950.
- 6.7. Écrire pour les renvois aux pages : « p. 12 », « p. 13-14 » (plutôt que « p. 13 s. ») et « p. 15-20 » (plutôt que « p. 15 ss. »). Pour un article, on pourra indiquer la pagination complète lors de sa première occurrence dans les notes, même pour renvoyer à une page donnée : « p. 220-256, ici p. 232 ».

VII. ABRÉVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- 7.1. Périodiques et collections : ce sont celles de la *REB* (indiquées en troisième de couverture chaque année). Elles sont à compléter par celles de l'*Année Philologique* et dans ce cas à définir à la première occurrence.
- 7.2. Ouvrages : les auteurs peuvent donner une liste d'abréviations d'ouvrages dans une note liminaire si elle est brève, en fin d'article dans les autres cas.
- 7.3. L'auteur choisit le seuil d'occurrences au-dessus duquel il peut définir une liste d'abréviations (cinq citations par exemple). On peut également renvoyer le lecteur à la première occurrence d'une citation, à l'aide du nom d'auteur, d'un titre abrégé suivi de la mention « cité n. 00 » puis de la page : « R. JANIN, Les processions, cité n. 12, p. 78 », pour « R. JANIN, Les processions religieuses à Byzance, *REB* 24, 1966, p. 69-88, p. 78 » si l'article a déjà été cité.
- 7.4. On évitera d'utiliser : *op. cit.* (ouvrages) et *art. cit.* (articles). *Idem* ou *ibidem* ne seront employés que dans les notes qui suivent immédiatement celles où figurent une référence donnée, sans autres références interposées, et en toutes lettres (pas de *id.* ou *ibid.*).

VIII. QUELQUES EXEMPLES

8.1. Monographies

V. GRUMEL, *La chronologie*, Paris 1958.

Le numéro d'ordre d'édition est placé en exposant après la date :

J. PARGOIRE, *L'Église byzantine de 527 à 847*, Paris 1905².

8.2. Collections et séries (facultatif)

La série est indiquée entre parenthèses en caractères droits immédiatement après le titre. Le numéro suit précédé d'un espace insécable.

J. DARROUZÈS, *Épistoliers byzantins du X^e siècle* (Archives de l'Orient Chrétien 6), Paris 1960.

8.3. Ouvrages collectifs

G. PRINZING et D. SIMON (éd.), *Fest und Alltag in Byzanz*, Munich 1990.

8.4. Actes de colloques

B. HOLZER (éd.), *Mgr Petit, assomptionniste, fondateur des « Échos d'Orient », archevêque latin d'Athènes (1868-1927). Actes du Colloque de Rome, 15-17 décembre 1997* (OCA 266), Rome 2002.

8.5. Indication de la toison complète

A. F. GFRÖRER, *Byzantinische Geschichten*, I-III, Graz 1872-1877.

8.6. Tome cité

En chiffres romains après le titre.

A. F. GFRÖRER, *Byzantinische Geschichten*, II, Graz 1874, p. 125.

8.7. Articles de périodiques

V. GRUMEL, La lettre du pape Étienne V à l'empereur Basile I^{er}, *REB* 11, 1953, p. 129-155.

8.8. Articles dans un ouvrage collectif ou chapitre d'ouvrage

J. DARROUZÈS, Dossier sur le charisticariat, dans P. WIRTH (éd.), *Polychronion. Festschrift Franz Dölger zum 75. Geburtstag*, Heidelberg 1966, p. 150-165.

8.9. Articles de dictionnaires

S. VAILHÉ, Acémètes, *DHGE* 1, 1912, c. 274-282.

S. SALAVILLE, Eustathe de Sébaste, *DTC* 5, 1913, c. 2604-2626.

8.10. Sources

L'auteur et le titre de son œuvre seront placés en exergue, devant l'éditeur. On rappellera ou non le titre de l'édition, selon l'exigence de clarté.

THÉODORE LECTEUR, *Histoire ecclésiastique*, éd. G. C. HANSEN, *Theodoros Anagnostes Kirchengeschichte* (Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten Jahrhunderte. Neue Folge 3), Berlin 1995.

Le numéro de la BHG associé à une vie de saint ou du CPG associé à un écrit patristique sera donné :

Vie de Pierre d'Atroa (BHG 2364), éd. et trad. V. LAURENT, *La Vie merveilleuse de saint Pierre d'Atroa* (Subsidia Hagiographica 29), Bruxelles 1956.

Un auteur ancien sera cité d'après la division usuelle de son texte (chapitre, paragraphe, vers) :

HOMÈRE, *Iliade*, I, 137

PAUSANIAS, II, 20, 3-5

8.11. Citation des lignes d'une source en exposants

GRÉGOIRE DE NYSSE, *In Canticum canticorum* (orat. 6), éd. H. LANGERBECK, *Gregorii Nysseni opera*, VI, Leiden 1960, p. 178¹⁹⁻²¹.

ou encore

PSEUDO-ANASTASE, *Quaestio VI*, PG 89, 385^{A-B}.

On ne mentionnera pas c. ou p. pour les collections PG, PL, PO.

O. Delouis

[MÉMENTO DES SIGNES DE CORRECTION]

Centrer la ligne	[]		
Changer une lettre	○	d'olivier sur une <u>pique</u> , en dessous figuraient la devise grecque <u>ΑΥ</u> ROI <u>ΒΟΝ</u> et <u>Υ</u> / <u>Π. CAP.</u>	
Changer un mot	<u>οικονομια</u>	VALEUREUX PAR LES ARMES et la mention <u>Regis Typi</u> . Robert Estienne, successeur de Conrad Néobar comme imprimeur du Roi, avait incité François I ^{er} à faire les frais d'une typographie grecque digne des Œuvres à éditer. Claude GARAMOND, qui demeure le premier de nos « tailleurs de lettres », en fut l'auteur. Il appaîtrait poinçon qui, en gravant dans l'acier, comme le modèle de ces joailliers du firent preuve de même maîtrise que la l'orfèvre ciselant dans les matrices rares.	
Composer en grandes capitales	<u>C</u> / <u>LP. CAP.</u>	Ainsi se constituera la collection dite des « grecs du roi », pour laquelle Garamond n'hésita pas, en 1564, à recourir à un usage déjà périmé. En effet, aux premiers temps de l'imprimerie, afin de se concilier les bibliophiles <u>manuscrit</u> d'alors pour qui <u>seul</u> le volume et enluminé avait une véritable valeur, on chercha à maintenir un compromis entre la lettre typographique et celle des copistes.	
Baisser l'interligne	<u>3</u> / <u>LP. CAP.</u>	Imitant l'écriture cursive du Crétois employé comme <i>scriptor</i> pour le grec	
Augmenter l'interligne	X X		
Diminuer l'interligne	#		
Espace à créer ou à augmenter	↑		
Espace à supprimer ou à diminuer	↓		
Espace à baisser	X		
Espace à régulariser			
Ajouter une ligne	┌		
Chasser à la page suivante	└		
Changer une lettre	○		
Changer un mot	<u>οικονομια</u>		
Ajouter une lettre	<u>οικονομια</u>		
Ajouter un mot	<u>οικονομια</u>		
Supprimer une lettre	<u>οικονομια</u>		
Supprimer un mot	<u>οικονομια</u>		
Corrections multiples	<u>οικονομια</u>		
Correction annulée	<u>οικονομια</u>		
Faire un alinéa	□		
Composer en lettres du corps	□		
Composer en romain	□		
Composer en italique	<u>ital.</u>		
Composer en grandes capitales	<u>C</u> / <u>LP. CAP.</u>		
Baisser l'interligne	X X		
Augmenter l'interligne	#		
Diminuer l'interligne	↑		
Espace à créer ou à augmenter	↓		
Espace à supprimer ou à diminuer	X		
Espace à régulariser			
Ajouter une ligne	┌		
Chasser à la page suivante	└		